

*Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)*

sans retard. Monsieur l'Orateur, au stage du comité, je m'emploierai à ce que cet examen parlementaire, s'il a lieu, donne des résultats et permette à la Chambre d'en venir à une conclusion.

● (1530)

Aucune mesure fiscale ne peut être définitive, surtout lorsque le Parlement est composé de minorités. On doit faire des changements périodiques selon les circonstances. En tout cas, je pense qu'il est bon de donner au Parlement la possibilité d'examiner si ces mesures très importantes sont efficaces et s'il y a lieu de continuer à les appliquer. Il se pourrait bien que le Parlement et le pays soient tellement convaincus de l'efficacité de ces mesures qu'ils n'invoquent pas la disposition spéciale prévoyant cette révision.

Je suis certain que les compagnies canadiennes de fabrication et de transformation profiteront de ces mesures de façon à servir nos objectifs nationaux. Je suis sûr qu'elles savent toutes très bien que de nombreux dangers les menacent et qu'elles doivent absolument consolider leur position pour survivre et prospérer dans un monde où la concurrence se fait toujours plus vive. En même temps, j'espère que les compagnies de fabrication et de transformation se rendront compte que les mesures de contrôle et les dispositions prévoyant une révision du Parlement leur créent des obligations supplémentaires. Le peuple et le Parlement canadiens vont les surveiller de près. Ils voudront s'assurer que ces compagnies font bon usage de ces ressources financières supplémentaires pour renforcer leur position sur le marché, augmenter leurs investissements et, surtout, créer de nouveaux emplois. Si l'entreprise doit rester viable, il faut que les actionnaires reçoivent à la longue un projet juste et raisonnable de leurs investissements, mais le but de cette mesure n'est certainement pas de leur ouvrir une mine d'or et je crois que cela ne fait aucun doute pour les fabricants et conditionneurs.

J'aimerais aborder rapidement quelques autres soucis ou critiques qui ont été exprimés par certains au cours du long débat public sur ces propositions. A cause du bond particulièrement fort qu'a fait notre économie ces derniers six mois et du redressement important de l'industrie canadienne en général, on prétend que la réduction de l'impôt touchant les fabricants et conditionneurs est devenue inutile. Cela est tout à fait faux. L'amélioration actuelle de la position des industriels canadiens est une bénédiction. Mais elle ne diminue en rien le besoin impératif de renforcer la structure fondamentale de ces industries pour leur permettre de faire face à la concurrence toujours plus intense des sociétés étrangères, sur les marchés nationaux et internationaux, et ceci à plus ou moins long terme.

On prétend parfois que les mesures ne profiteront pas beaucoup aux régions canadiennes à croissance moins rapide où les industries de matières premières ont un rôle économique prédominant. Le fait est que beaucoup de ces régions accordent maintenant la priorité au développement de l'industrie secondaire car l'on s'aperçoit de plus en plus qu'avoir trop compté sur les matières premières avait été l'une des principales causes de la lente croissance de ces régions sur le plan aussi bien de la production que de l'emploi ou des revenus. Je pourrais faire remarquer que les industries de transformation ont connu dans les provinces atlantiques une croissance de 11 p. 100 au cours de la période de 1966 à 1971, alors que la croissance nationale se situait à une moyenne inférieure à 2 p. 100. Ces

mesures peuvent avoir un rôle important dans le renforcement de cette tendance.

Elles aideront beaucoup les petites industries de fabrication et de transformation qui vont tirer profit à la fois de l'amortissement accéléré de deux ans sur le matériel neuf et de la réduction de 25 à 20 p. 100 de leur taux d'imposition. La création de nouvelles entreprises sera également favorisée par les possibilités accrues offertes aux entreprises de soutenir la concurrence et de fonctionner à profit.

On a parfois critiqué les mesures prises parce qu'elles procureraient aux entreprises canadiennes de fabrication et de transformation contrôlées par des étrangers des avantages importants. Toutefois, il faut bien se rendre à l'évidence que les emplois d'un million ou plus de travailleurs, fournis directement ou indirectement par ces sociétés, sont tout aussi menacés aujourd'hui que ceux qui sont fournis par les sociétés contrôlées par des Canadiens. Comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire en février dernier, je suis sûr que ces travailleurs ne remercieraient pas le Parlement s'il négligeait de prendre les mesures voulues pour protéger leurs emplois, à cause d'un nationalisme outré et mal placé. J'ai toujours dit que nous devons tâcher de contrôler davantage notre économie par des moyens qui ne risquent pas de compromettre les emplois des Canadiens.

D'autres, au contraire, se préoccupent de ce que les avantages offerts aux filiales canadiennes de sociétés américaines pourraient être réduits ou annulés par de nouvelles mesures fiscales proposées par les États-Unis. Actuellement, cela n'est rien de plus qu'une hypothèse. Il est difficile de savoir exactement quelles répercussions les mesures proposées pourraient avoir sur les filiales américaines au Canada, et impossible de prévoir quelle mesure, s'il en est, finira par être approuvée par le Congrès des États-Unis. Nous suivons la situation de près grâce à nos représentants à Washington. Il se peut que la tournure des événements nous forcera à agir. A mon avis, toutefois, nous serions très mal avisés de nous laisser dissuader par des hypothèses de prendre les mesures nécessaires pour venir à bout de nos problèmes actuels.

Je ne parlerai pas des allégations relatives aux avantages fiscaux accordés aux sociétés et qui ont persuadé le Nouveau parti démocratique de s'y opposer et à pratiquement toutes les autres mesures d'aide à l'industrie canadienne. Les membres de ce parti sont devenus tellement aveugles devant la dure réalité à cause de la brillante éloquence de leur chef, un retour en arrière dans l'histoire de l'industrie canadienne, qu'ils ne peuvent plus admettre comme ils l'ont fait il y a un an, les dangers critiques auxquels se trouvent confrontés les industries manufacturières et de transformation canadiennes; ces dangers sont une grande source d'inquiétude pour les alliés de ces industries au Congrès du travail du Canada. L'éloquence trompeuse du représentant de York-Sud (M. Lewis) s'est manifestée au cours des derniers jours, lorsqu'il a répété, comme il l'a souvent fait, que les politiques et les programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie canadienne n'ont pas contribué à la création d'emplois au Canada et qu'ils ne le feront pas. Mais il est absolument évident que nous faisons quelque chose de constructif dans ce pays, monsieur l'Orateur, parce que c'est un fait que depuis plusieurs années, l'augmentation de l'emploi au Canada dépasse de loin celle de n'importe quelle autre nation du monde industrialisé.